

LETTRE DU PAPE BENOÎT XVI À L'OCCASION DE LA PLÉNIÈRE DE LA CONGRÉGATION POUR LES INSTITUTS DE VIE CONSACRÉE ET LES SOCIÉTÉS DE VIE APOSTOLIQUE

A mon vénéré Frère
Mgr Franc Rodé
Préfet de la Congrégation pour les Instituts de Vie consacrée
et les Sociétés de Vie apostolique

A l'occasion de l'Assemblée plénière de cette Congrégation, j'adresse volontiers mon salut cordial à tous ceux qui y prennent part. Je vous salue en particulier, ainsi que le Secrétaire et tous ceux qui travaillent dans le dicastère que vous présidez. J'unis à mes salutations l'expression de ma gratitude et de ma joie: ma gratitude, car vous partagez avec moi l'attention et le service aux personnes consacrées; la joie, parce qu'à travers vous, je sais que je m'adresse au monde des femmes et des hommes consacrés qui suivent le Christ sur la voie des conseils évangéliques et du charisme respectif particulier suggéré par l'Esprit.

L'histoire de l'Eglise est marquée par les interventions de l'Esprit Saint, qui ne l'a pas seulement enrichie des dons de la sagesse, de la prophétie et de la sainteté, mais qui l'a dotée de formes toujours nouvelles de vie évangélique à travers l'oeuvre de fondateurs et de fondatrices qui ont transmis leur charisme à une famille de fils et de filles spirituels. Grâce à cela, aujourd'hui, dans les monastères et dans les centre de spiritualité, les moines, les religieux et les personnes consacrées offrent aux fidèles une oasis de contemplation et une école de prière, d'éducation à la foi et d'accompagnement spirituel. Mais surtout, ils poursuivent la grande oeuvre d'évangélisation et de témoignage sur tous les continents, jusqu'aux avant-postes de la foi, avec générosité et souvent à travers le sacrifice de leur vie jusqu'au martyre. Un grand nombre d'entre eux se consacrent entièrement à la catéchèse, à l'éducation, à l'enseignement, à la promotion de la culture, au ministère de la communication. Ils sont proches des jeunes et de leurs familles, des pauvres, des personnes âgées, des malades, des personnes seules. Il n'existe pas de domaine humain et ecclésial où ils ne soient présents, de façon souvent silencieuse, mais toujours concrète

et créative, comme une continuité de la présence de Jésus qui passa en faisant le bien à tous (cf. *Ac* 10, 38). L'Eglise est reconnaissante pour le témoignage de fidélité et de sainteté donné par tant de membres des Instituts de Vie consacrée, pour l'incessante prière de louange et d'intercession qui s'élève de leurs communautés, pour leur vie passée au service du Peuple de Dieu.

Les épreuves et les difficultés ne manquent certainement pas dans la vie consacrée aujourd'hui, de même que dans les autres secteurs de la vie de l'Eglise. "Le grand trésor du don de Dieu - avez-vous rappelé en conclusion de la précédente Assemblée plénière - est conservé dans des vases d'argile (cf. 2 Co 4, 7) et le mystère du mal poursuit également ceux qui consacrent toute leur vie à Dieu" (Congrégation pour les Instituts de Vie consacrée et les Sociétés de Vie apostolique, Instruction *Repartir du Christ*, n. 11). Plutôt qu'énumérer les difficultés que rencontre aujourd'hui la vie consacrée, je voudrais confirmer à tous les hommes et les femmes consacrés la proximité, la sollicitude et l'amour de l'Eglise tout entière. La vie consacrée, au début du nouveau millénaire, doit faire face à des défis immenses, qu'elle ne peut affronter qu'en communion avec tout le peuple de Dieu, avec les pasteurs et avec le Peuple des fidèles. C'est dans ce contexte que se situe l'attention de la Congrégation pour les Instituts de Vie consacrée et les Sociétés de Vie apostolique, au cours de votre Assemblée plénière qui affronte trois thèmes bien précis.

Le premier concerne l'exercice de l'autorité. Il s'agit d'un service nécessaire et précieux pour assurer une vie authentiquement fraternelle, à la recherche de la volonté de Dieu. En réalité, c'est le Seigneur ressuscité lui-même, à nouveau présent parmi ses frères et soeurs réunis en son nom (cf. *Perfectae caritatis*, n. 15), qui montre le chemin à parcourir. Ce n'est que si le Supérieur vit pour sa part dans l'obéissance au Christ et dans l'observance sincère de la règle que les membres de la communauté peuvent clairement voir que leur obéissance au Supérieur non seulement n'est pas contraire à la liberté des fils de Dieu, mais la fait mûrir dans la conformité au Christ obéissant au Père (cf. ibid., n. 14).

L'autre thème choisi pour l'Assemblée plénière concerne les critères pour le discernement et l'approbation de nouvelles formes de vie consacrée. "C'est à ceux qui ont la charge de l'Eglise de porter un jugement sur l'authenticité de ces dons et sur leur usage bien entendu. C'est à eux qu'il convient spécialement, non pas d'éteindre l'Esprit, mais de tout éprouver pour retenir ce qui est bon", rappelle la Constitution dogmatique <u>Lumen gentium</u> (n. 12), en parlant des charismes en général. C'est ce que vous vous efforcez de faire vous aussi ces jours-ci, en n'oubliant pas que votre travail précieux et délicat doit se dérouler dans un contexte de gratitude à Dieu, qui aujourd'hui encore, continue d'enrichir son Eglise de charismes toujours nouveaux à travers la créativité et la générosité de son Esprit.

Le troisième thème que vous affrontez concerne la vie monastique. En parlant de situations contingentes, qui exigent également des interventions concrètes, sages et incisives, votre regard entend avant tout s'étendre sur le vaste horizon de cette réalité, qui a eu et qui conserve un tel

sens dans l'histoire de l'Eglise. Vous recherchez les voies opportunes pour relancer dans le nouveau millénaire l'expérience monastique, dont l'Eglise a besoin aujourd'hui également, car elle reconnaît en elle le témoignage éloquent du primat de Dieu, constamment loué, adoré, servi, aimé avec tout son esprit, de toute son âme et de tout son coeur (cf. *Mt* 22, 37).

Enfin, je suis heureux de souligner que l'Assemblée plénière s'inscrit dans le cadre de la célébration solennelle que le Dicastère a promue à l'occasion du 40 anniversaire de la promulgation du Décret conciliaire *Perfectae caritatis* sur le renouveau de la vie religieuse. Je souhaite que les indications fondamentales offertes alors par les Pères conciliaires pour le chemin de la vie consacrée continuent d'être aujourd'hui encore une source d'inspiration pour tous ceux qui consacrent leur existence au service du Royaume de Dieu. Je me réfère avant tout à ce que le Décret *Perfectae caritatis* qualifie de "*vitae religiosae ultima norma*", "norme suprême de la vie religieuse", c'est-à-dire la "sequela du Christ". Une reprise authentique de la vie religieuse ne peut avoir lieu que si l'on cherche à mener une existence pleinement évangélique, sans rien préférer à l'unique Amour, mais en trouvant dans le Christ et dans sa parole l'essence la plus profonde de chaque charisme du Fondateur ou de la Fondatrice.

Une autre indication fondamentale que le Concile a donnée est celle du don généreux et créatif de soi à ses frères, sans jamais céder à la tentation du repli sur soi, sans jamais se contenter de ce qui a déjà été fait, sans jamais s'abandonner au pessimisme et à la fatigue. Le feu de l'amour, que l'Esprit diffuse dans les coeurs, pousse à s'interroger constamment sur les besoins de l'humanité et sur la façon d'y répondre, en sachant bien que seul celui qui reconnaît et qui vit le primat de Dieu peut réellement répondre aux véritables besoins de l'homme, image de Dieu.

Je voudrais reprendre encore une indication parmi toutes celles importantes confiées par les Pères conciliaires dans le Décret *Perfectae caritatis*: c'est l'engagement que la personne consacrée doit assumer en vue de cultiver une vie sincère de communion (cf. n. 15) non seulement au sein de chaque fraternité, mais avec toute l'Eglise, afin que les charismes soient préservés, approfondis et constamment développés "en harmonie avec le Corps du Christ et en croissance constante" (*Mutuae relationes*, n. 11).

Telles sont les pensées que j'ai à coeur de confier à votre réflexion sur les thèmes soulevés par les travaux de l'Assemblée plénière. Je vous accompagne par la prière, et, tandis que j'invoque sur vous et sur votre activité l'aide de Dieu et la protection de la Très Sainte Vierge, en tant que gage de mon affection, j'envoie à chacun ma Bénédiction.

De Castel Gandolfo, le 27 septembre 2005, mémoire de Saint Vincent de Paul.

© Copyright 2005 - Libreria Editrice Vaticana

Copyright © Dicastero per la Comunicazione - Libreria Editrice Vaticana